

Bonjour à toutes et tous,

Suite aux décisions du CNS de ce lundi vous êtes plusieurs à me demander les changements existants pour la pratique des activités physiques tant sur le plan fédéral que sur le plan énéoSport.

A CE JOUR, pas de changement pour vos activités.

Mais il est très important de porter une attention forte et exigeante sur le port du masque.

Vous devez le rendre obligatoire avant et après l'activité !

- L'arrivée sur le site (intérieur ET extérieur) se fait masqué
- Au début du cours ou lors du départ de la randonnée, le masque peut être enlevé
- Dès la fin de l'activité (ou retour au parking), le masque doit être remis

Le lavage des mains, l'utilisation de gel hydroalcoolique et de désinfectant restent bien-sûr une des bases de la lutte contre la propagation de ce virus !

Mais aussi, un second point important apparait, **le traçage**.

Pour chaque activité énéoSport, pour chaque sortie énéoSport vous devez « tracer » vos membres présents.

Vous devez tenir un registre des présences pour chaque séance.

Pour les cercles de marche, vous pouvez « tracer » vos membres groupes par groupes.

Autre info, les communes ont toutes la possibilité de prendre des décisions supplémentaires.

Donc renseignez-vous bien auprès de la commune où vous pratiquez votre activité.

Pour terminer et pour rappel, les activités sportives continuent à se faire dans les mêmes conditions (à savoir **50 personnes maximum**).

Le nombre de 10 personnes maximum (enfant de moins de 12 ans non-compris) **est d'application pour les activités sportives non encadrées** (c'est-à-dire les activités organisées à titre privé, non pas les activités reprises au nom d'énéoSport)

Salutations sportives,

Lionel Boverie

Animateur énéoSport Brabant wallon